

COMMUNIQUÉ DE PRESSE :

Quand le gouvernement cible les jeunes... L'UNSa SPJJ interpelle les autorités de ce pays et les parlementaires



spjj.sg.unsa@gmail.com
www.unsa-spjj.fr

Paris, le 29 avril 2024

Sous couvert d'une actualité sur fond de violence impliquant la jeunesse de notre pays, le Chef du gouvernement s'est fendu de déclarations visant à régler la problématique à coup d'annonces en vue de réaffirmer l'autorité de l'État et d'apporter des réponses instantanées à un sujet dont les causes sont profondes et pour lesquelles, **le désengagement de l'État depuis des années ne peut être passé sous silence.**

La mise en place du code de la justice pénale des mineurs (CJPM) à marche forcée avec le déstockage de bon nombre de dossiers est pour partie responsable des situations dégradées actuelles des jeunes.

Mais pour le gouvernement, il faut répondre à l'urgence et apporter des réponses pour les mineurs de moins de 16 ans ainsi que des mesures pour responsabiliser les parents.

Ainsi, la PJJ annonce les dispositions suivantes :

- Un partenariat entre l'éducation nationale, préfecture, PJJ et le conseil départemental pour mettre en place un dispositif à destination des élèves en difficulté pour les décrocheurs scolaires... ***Ce dispositif existe déjà dans les unités éducatives d'activités de jour et les classes relais !***
- Le développement des internats scolaires... ***Ce dispositif existe déjà avec les résultats que l'on connaît !***
- Un stage d'action d'intérêt civique pour agrandir le panel des réponses pénales (13/16)... ***Là aussi, les stages existent déjà et la nouveauté consistant à intégrer une remobilisation scolaire ne peut justifier l'annonce d'un nouveau dispositif !***
- Un projet d'accueil de nuit en unité éducative d'hébergement collectif se situant entre le couvre-feu et le placement... ***Nous défendons le placement dans son entièreté et non morcelé car cela n'a aucun sens !***

Mais au-delà, c'est au principe d'atténuation de responsabilité que le gouvernement souhaite s'attaquer. Pourtant le CJPM permet déjà de l'écarter pour les plus de 16 ans ! La volonté du gouvernement est de tendre vers une responsabilisation des mineurs qui devraient désormais répondre de leurs actes comme les adultes. On basculerait alors dans logique ultra libérale où désormais tout reposerait sur la responsabilité individuelle.

Derrière toutes ces annonces, il y a une constante visant à démolir le travail social, à vouloir responsabiliser les jeunes et incriminer les parents en cas de difficulté. Or pour **L'UNSa SPJJ, il faut considérer le problème dans sa globalité.**

Et la responsabilité de l'État ? Elle est absente des radars, comme les moyens qu'il engage pour la jeunesse. Nous assistons à un désengagement de l'État qui ne perçoit même plus son rôle en matière de cohésion sociale.

Que dire de la Loi Taquet voulant réformer l'aide sociale à l'enfance (ASE) mais dont les décrets d'application ne sont toujours pas sortis ! Que dire de la baisse de moyens annoncés pour la PJJ ?

Alors qui est violent avec qui Mr Attal ?... Oui, il y a un problème mais la responsabilité n'est pas là où vous la situez. Et ce n'est pas à coup des caméras de surveillance et de couvre-feu que le problème se règlera au fond !

A la PJJ, nous affirmons avoir les dispositifs et le savoir-faire pour répondre aux problématiques des mineurs. Par contre, nous manquons de volonté politique pour conforter nos moyens et maintenir la qualité du travail éducatif.

C'est la raison pour laquelle, avant que des dispositions dénuées de sens ou d'intérêt et d'efficacité soient prises, l'UNSa SPJJ interpelle ce jour par saisine le Président de la République, le Premier ministre, le garde des Sceaux et l'ensemble des parlementaires et sollicite des rencontres afin d'échanger et développer avec eux les problèmes auxquels nous faisons face et leur présenter nos réflexions et propositions.

Nous, professionnels de la prise en charge des mineurs en difficulté faisant l'objet d'un suivi judiciaire, exigeons d'être entendus au nom de l'intérêt général.

- CONTACT PRESSE : 06 09 11 07 97 / spjj.sg.unsa@gmail.com -

Béatrice Briout
Secrétaire générale,
UNSa SPJJ

UNSa SPJJ

21, Rue d'Aboukir - 75002 PARIS
Tél. : 01 58 30 76 85 - Fax : 01 58 30 76 89